



## Communiqué de presse

Date 05.02.2009  
Embargo Jeudi, 05.02.2009, 7h

---

### **Le point sur l'accueil extrafamilial et parascolaire en Suisse : une publication de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF**

**Il manquerait en Suisse, selon les dernières estimations, des places d'accueil pour environ 120'000 enfants. C'est pourquoi la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) demande une augmentation massive des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire de qualité et préconise une meilleure coordination entre Confédération, cantons et communes. Selon elle, les structures d'accueil collectif doivent devenir des institutions éducatives. La COFF livre dans sa nouvelle publication un premier état des lieux de l'accueil extrafamilial et parascolaire en Suisse ainsi qu'une série de recommandations destinées aux autorités politiques.**

**Un manque considérable de places d'accueil :** la Suisse, qui dépense à peine 0.2 % de son produit intérieur brut pour les structures d'accueil extrafamilial et parascolaire, fait partie des très mauvais élèves parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est de la prise en charge des enfants de 0 à 4 ans. En comparaison, l'Autriche consacre trois fois plus et le Danemark dix fois plus à cet effet. Certes, le nombre de structures d'accueil collectif a fortement augmenté ces dernières années mais il reste insuffisant. Les trois quarts des parents d'enfants de moins de 12 ans dépendent du soutien des grands-parents ou de leur entourage et voisinage, tandis que 40% des enfants entre 7 et 14 ans sont laissés à la maison sans surveillance. Une augmentation du nombre de places – en particulier des structures de jour – est indispensable. La COFF demande que les efforts entrepris dans ce sens se poursuivent dans les années à venir et soutient également la prolongation du programme d'impulsion de la Confédération que le Conseil fédéral vient de proposer au Parlement.

**Vue d'ensemble et coordination :** la structure fédéraliste de la Suisse explique en partie les disparités cantonales et culturelles. Une vue d'ensemble du domaine de l'accueil extrafamilial et parascolaire fait largement défaut. Une statistique unifiée manque également, tout comme un aperçu des législations cantonales en la matière ou des normes de qualité contraignantes ancrées dans la loi.

**Une approche globale de l'éducation centrée sur le bien de l'enfant :** pour la COFF un double changement de perspective s'impose : d'une part, les priorités économiques devraient céder le pas à une approche axée sur le bien de l'enfant ; d'autre part, la prise en charge devrait tenir compte des découvertes sur la psychologie en matière d'éducation de la petite enfance et aller dans le sens d'une stimulation du développement global de l'enfant, tout en laissant suffisamment de temps et d'espace à la famille. Ainsi, les inégalités sociales existantes dans le système éducatif pourraient aussi être compensées. En effet, la COFF préconise une approche globale de l'éducation, qui débute à la naissance. Dans cette optique, les structures d'accueil collectif doivent devenir des institutions éducatives. Cela a des implications sur la formation de leur personnel. La COFF souhaite que chaque région linguistique propose une offre différenciée et adaptée de formations professionnelles d'éducateurs de la petite enfance.

**Qualité et professionnalisme :** les débats actuels sur le développement de l'accueil extrafamilial et parascolaire se focalisent surtout sur les coûts. Une réduction des dépenses est exigée de toutes parts. La COFF tient toutefois à souligner l'étroite corrélation entre qualité et coûts, ceux-ci consistant pour une large part en frais de personnel. Les facteurs principaux dans ce domaine sont le ratio d'encadrement, le degré de formation et le niveau salarial, autant d'éléments qui influent aussi sur la qualité pédagogique des structures d'accueil. La COFF s'oppose à une diminution de la qualité des structures d'accueil collectif, car une dégradation des conditions d'encadrement aurait des effets néfastes, particulièrement sur les enfants issus de familles socialement défavorisées. Dans le même temps, la COFF soutient une réduction des coûts pour les familles à revenu moyen, par un renforcement du financement public dans ce domaine.

**Investir dans l'avenir :** les investissements dans les structures d'accueil collectif sont également des investissements dans l'avenir, plus concrètement dans le potentiel humain de la société. En effet, des institutions de qualité améliorent les chances de développement, de formation et d'intégration sociale des enfants et contribuent ainsi à réduire, pour la société, les coûts découlant d'une intégration déficiente.

La publication peut être consultée en version pdf sur le site internet de la Commission : [www.coff-ekff.admin.ch](http://www.coff-ekff.admin.ch), rubrique « Actualité ».

**Informations :**

Jürg Krummenacher, Président de la COFF

Tél. 044 299 95 72, mél. : [juerg.krummenacher@bruggerconsulting.ch](mailto:juerg.krummenacher@bruggerconsulting.ch)